



## Extrait du registre des décisions

Bureau du 04 novembre 2021

n° 163-21

**Objet :** *RD - Approbation d'une convention de participation financière pour l'évaluation du plan de circulation induit par l'aménagement du secteur Cassine à Chambéry*

- date de convocation le 29 octobre 2021
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt-et-un, le jeudi quatre novembre dix-huit heures, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des Expositions, Hall E, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 31

<b>Aillon-le-Jeune</b>	Serge Tichkiewitch
<b>Aillon-le-Vieux</b>	
<b>Arith</b>	
<b>Barberaz</b>	
<b>Barby</b>	
<b>Bassens</b>	Alain Thieffemat
<b>Bellecombe-en-Bauges</b>	Eric Delhommeau
<b>Challes-les-Eaux</b>	Josette Rémy
<b>Chambéry</b>	Jean-François Beccu - Alain Caraco - Christelle Favetta-Sieyes - Sylvie Koska - Aurélie Le Meur - Martin Noblecourt
<b>Cognin</b>	Corinne Charles - Franck Morat
<b>Curienne</b>	
<b>Doucy-en-Bauges</b>	
<b>Ecole</b>	Hervé Ferroud-Plattet
<b>Jacob-Bellecombette</b>	Brigitte Bochaton
<b>Jarsy</b>	
<b>La Compôte</b>	Jean-Pierre Fressoz
<b>La Motte-en-Bauges</b>	
<b>La Motte-Servolex</b>	Hélène Jacquemin
<b>La Ravoire</b>	Grégory Basin - Alexandre Gennaro
<b>La Thuile</b>	Dominique Pommat
<b>Le Châtelard</b>	
<b>Le Noyer</b>	Philippe Gamen
<b>Les Déserts</b>	
<b>Lescheraines</b>	
<b>Montagnole</b>	Jean-Maurice Venturini
<b>Puygros</b>	
<b>Saint-Alban-Laysse</b>	Michel Dyen
<b>Saint-Baldoph</b>	Christophe Richel
<b>Saint-Cassin</b>	Jocelyne Gougou
<b>Sainte-Reine</b>	
<b>Saint-François de Sales</b>	Maryse Fabre
<b>Saint-Jean-d'Arvey</b>	Christian Berthomier
<b>Saint-Jeoire-Prieuré</b>	Jean-Marc Léoutre
<b>Saint-Sulpice</b>	Marcel Ferrari
<b>Sonnaz</b>	Daniel Rochaix
<b>Thoiry</b>	Thierry Tournier
<b>Vérel-Pragondran</b>	Jean-Pierre Coendoz
<b>Vimines</b>	

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 7

de Marie Bénévise à Aurélie Le Meur - de Vincent Boulnois à Hervé Ferroud-Plattet - de Jean-Benoît Cerino à Franck Morat - de Sandra Ferrari à Dominique Pommat - de Pascal Mithieux à Hélène Jacquemin - de Marie Perrier à Philippe Gamen - de Corine Wolff à Michel Dyen

- conseillers excusés : 14

Luc Berthoud - Stéphane Bochet - Arthur Boix-Neveu - Pierre Brun - Michel Camoz - Pierre Duperier - Philippe Ferrari - Christian Gogny - Max Joly - Luc Meunier - Christophe Pierretton - Damien Regairaz - Thierry Repentin - Cécile Trahand

### GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex  
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

## Bureau du 04 novembre 2021

délibération n° 163-21

objet **RD - Approbation d'une convention de participation financière pour l'évaluation du plan de circulation induit par l'aménagement du secteur Cassine à Chambéry**

Michel Dyen, vice-président chargé des bâtiments, du patrimoine, des voiries et des infrastructures, rappelle que le réaménagement du secteur Cassine, sous maîtrise d'ouvrage de Chambéry-Grand Lac Economie, a pour but de développer un quartier de 148 000 m<sup>2</sup> de surface de plancher, à dominante tertiaire, décomposée comme suit :

- 92 000 m<sup>2</sup> de bureaux tertiaires,
- 16 200 m<sup>2</sup> d'activités,
- 6 200 m<sup>2</sup> de commerces de proximité et de services,
- 4 000 m<sup>2</sup> d'hôtellerie,
- 30 000 m<sup>2</sup> de logements (465 logements).

Les études de circulation déjà réalisées se sont concentrées sur le quartier et la voie rapide urbaine (VRU), sans évaluer l'impact de l'augmentation du trafic généré par ce quartier sur l'accès au centre-ville.

Pour permettre d'avancer dans les études détaillées de ce quartier, les connexions du quartier à la VRU et au centre-ville sont à confronter à d'autres hypothèses afin de déterminer les meilleures conditions d'accès au quartier depuis la VRU et de donner plus de place aux modes doux et transports en communs en accès au centre-ville. Ces hypothèses ont des retentissements qui vont bien au-delà du quartier Cassine.

Les objectifs de l'étude de circulation sont les suivants :

- analyser l'impact du quartier Cassine sur les conditions de circulation tous modes et évaluer les charges de trafic et les reports à l'échéance de réalisation du quartier,
- étudier les conditions de maintien de l'échangeur actuel,
- analyser l'impact d'une coupure totale ou partielle aux véhicules légers du bas du chemin de la Cassine, notamment sur les liaisons inter-quartiers et évaluer les charges de trafic et les reports.

Dans ce cadre, il est proposé d'approuver la convention de financement de l'étude entre les partenaires. Les dépenses globales à hauteur de 30 500 € HT sont réparties comme suit :

Montant HT	Maîtrise d'ouvrage	Part Chambéry-Grand Lac Economie		Part Ville de Chambéry		Part Grand Chambéry	
30 500 €	Chambéry-Grand Lac Economie	50 %	15 250 €	25 %	7 625 €	25 %	7 625 €

**Vu** les statuts de Grand Chambéry,

**Vu** la délibération n° 077-20 C du Conseil communautaire du 10 septembre 2020 déléguant au Bureau la prise de toute décision concernant les conventions de financement,

**Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

**Article 1 :** approuve la convention de financement de l'étude relative à l'évaluation du plan de circulation induit par l'aménagement du secteur Cassine,

**Article 2 :** autorise le président ou son représentant à signer cette convention,

**Article 3 :** dit, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,  
Philippe Gamen

## Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 163-21

**Objet de l'acte** : RD - Approbation d'une convention de participation financière pour l'évaluation du plan de circulation induit par l'aménagement du secteur Cassine à Chambéry

**Thème Préfecture** : 8 - Domaines de compétences par thèmes 7 - Transports

**Date de l'acte** : 15 novembre 2021

**Annexe(s)** : convention circulation

**Identifiant de télétransmission** : 073-200069110-20211115-lmc1H26050H1-DE

**Identifiant unique de l'acte** : lmc1H26050H1

**Date de transmission en Préfecture** : 16 novembre 2021

**Date de réception en Préfecture** : 16 novembre 2021

**Période d'affichage** : du au